



Assuré mais le contrat pas enregistré

Par **fan83**, le **28/03/2016** à **08:55**

bonjour

j ai un contrat d'assurance sinistre. Trois mois après sa signature avec un courtier , ma maison est inondée. l'expert estime à 8000e les dégats. OUi mais le courtier n'a pas enregistré mon contrat auprès de la compagnie et pas encaissé le chèque annuel de l'ouverture. Pourquoi veut il me rembourser perso les 8000e? j'ai accepté cette solution mais il gagne du temps depuis deux ans rien n'est fait.

Par **chaber**, le **28/03/2016** à **09:33**

bonjour

un courtier est mandataire de son client et il doit être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle tant vis à vis de ses clients tant vis à vis des Compagnies qu'il représente.

votre courtier semble disposer à assumer sa responsabilité en missionnant un expert et en acceptant de rembourser.

J'ose espérer que vous avez un écrit. lui avez-vous adressé une LRAR?

La situation peut être compliquée par le fait de ne pas avoir encaissé votre chèque.

Sans écrit ni réponse il faudra tenter une procédure judiciaire